

# Certificat Médical Préparation Sélections Sauveteurs Milieu Naturel

*Certificat médical de moins de 3 mois avant la date de début de formation exigé pour tout candidat.*

Je soussigné, ....., Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation, du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des plages.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises de dégagements ;
- de transporter une victime dans l'eau et hors de l'eau ;
- de pratiquer seul les gestes de réanimation cardio-pulmonaire ;
- une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

## Acuité Visuelle sans correction :

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.
- Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

## Acuité Visuelle avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.
- Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à ....., le .....

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN